

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports
(CAIEPJS)

THEME

**Protection des Enfants en situation
difficile au Sénégal : analyse et
perspective**

M002-23

Présenté et soutenu par :
Abdoulaye Kouyaté

Sous la Direction de :
Madame Aminata Diack Ndiaye,
formatrice à l'INSEPS.

IX^e Promotion : 2000-2002

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions
d'Inspecteur de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports
(CAIEPJS)

THEME

**Protection des Enfants en situation
difficile au Sénégal : analyse et
perspective**

Présenté et soutenu par :
Abdoulaye Kouyaté

Sous la Direction de :
Madame Aminata Diack Ndiaye,
formatrice à l'INSEPS.

IX^e Promotion : 2000-2002



REMERCIEMENTS

Nous ne pourrions livrer ce travail, sans une pensée amicale et fraternelle à tous ceux qui nous ont apporté aide et soutien. Et comment exprimerons-nous notre profonde gratitude à notre professeur, Madame Aminata Diack Ndiaye, dont la direction éclairée a permis de mener à bien cette étude ? Les mots nous manquent pour caractériser son libéralisme à toute épreuve, sa disponibilité, toutes attitudes indispensables à une œuvre constructive.

A l'ensemble du personnel de l'INSEPS, notamment aux aimables secrétaires pour leur dévouement, leur sérieux et leur compétence ; aux PEPS pour leur sympathie.

Nous remercions particulièrement Madame Moumy Ka Samb, Monsieur Mbodj de l'UNICEF qui nous ont secondé efficacement à travers les recherches documentaires.

DEDICACES

Je dédie ce travail :

- ✓ A mon père Mady Kouyaté. Que je n'ai pas eu le temps de bien connaître.
Que la terre de Sirimana te soit légère ;
- ✓ A ma mère Sinding Soumano. Pour tout ce qu'un enfant doit à sa maman ;
- ✓ A mon grand frère Kéba Kouyaté et à sa femme Coumba Koité. Pour une reconnaissance ;
- ✓ A Mame Arame guèye Kouyaté. Pour la bonté de ton charmant caractère,
pour l'agrément de ton esprit et l'inaltérable gaieté de ton humeur ;
- ✓ Que mes amis Saïbo Danfakha, Toumany Sankharé, Alassane Diallo, Saliou Sow, Tanor Gning et Saloum Cissokho trouvent ici l'expression de toute mon amitié et de mon affection ;
- ✓ A mon neveu Founékhé Tiguiré pour son courage et son affection ;
- ✓ A Mamadou Abdoulaye Diakhaté pour nos rapports de bon voisinage ;
- ✓ A nos enfants Saïba, Yamadou, Makhan pour leur attachement à ma personne.

INTRODUCTION GENERALE

L'enfant sénégalais, comme tous les autres enfants de l'Afrique et du monde, a toujours vécu dans une société en pleine évolution et subissant des changements graduels. En réalité, toute société connaît des changements endogènes et subit en même temps des influences venues de l'extérieur. Cependant, il est aujourd'hui incontestable de dire que la société sénégalaise où vit l'enfant sénégalais est une société en crise. Les changements s'accroissent à un rythme tel que l'on aboutit à des situations particulièrement difficiles pour certains enfants et dont les conséquences sont extrêmement néfastes pour leur survie, leur développement et leur protection.

La socialisation des enfants sénégalais a beaucoup souffert de ce contexte de crise. Par socialisation, il faut entendre «le processus par lequel la personne humaine apprend et intériorise, au cours de sa vie, tous les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expérience et d'agents sociaux significatifs (école, quartier, etc.) et, par-là, s'adapte à l'environnement social où elle doit vivre»¹.

Ainsi définie, cette socialisation offre dans une certaine mesure à l'enfant des modèles à adopter et à intérioriser. Mais il apparaît que le processus de socialisation exige dans une certaine mesure la présence de l'adulte ou du parent. Cela est d'autant plus exact que quelles que puissent être les circonstances, il incombe aux parents de favoriser la formation des traits de personnalité de l'enfant. Toute socialisation doit donc se dérouler sans crise majeure, ce qui permettra à l'enfant de traverser facilement tous les stades de son adaptation sociale. Mais, il arrive que cette socialisation connaisse des problèmes liés aux conditions de vie de la famille exacerbées par des problèmes économiques et des problèmes de tous ordres. Ceux-ci étant engendrés par la crise de l'économie nationale : la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994, oblige les parents à courir derrière un revenu hypothétique pour leur survie

¹ - Guy Rocher. Introduction à la Sociologie Générale. Paris : HMH, 1968, vol 1 page 132

quotidienne. Dans ce cas, l'éducation de l'enfant est laissée à la charge de personnes incompétentes ou n'est pas assurée.

Il s'y ajoute que la fonction éducative traditionnellement dévolue à l'école rencontre d'énormes difficultés liées au faible taux de scolarisation des jeunes et aux nombreux cas d'échec scolaire. La combinaison de tous ces facteurs pousse les enfants à s'orienter vers les activités de la rue (mendiants, enfants travailleurs), la prostitution, la délinquance, etc.

Cette situation particulièrement difficile des enfants est un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur. Sa gravité a fait l'objet non seulement de préoccupations et d'actions ayant pour objectifs l'amélioration de leurs conditions de vie mais aussi et surtout d'étude de la part des chercheurs, des organismes nationaux et internationaux, etc.

En effet, d'une manière générale, l'analyse du problème des enfants en situation particulièrement difficile fait aujourd'hui l'objet d'une importante littérature. Seulement, aucune statique ne permet de mesurer l'ampleur du phénomène. Certains spécialistes estiment que pour l'agglomération urbaine de Dakar qui compte plus de 1.500.000 habitants, on ne dénombre que 2.000 à 3.000 enfants de la rue. Quelle que soit la modestie de ces chiffres, le phénomène semble en évolution rapide ces dernières années.

Le concept enfant en situation difficile recouvre des réalités fort variées et aucune définition n'est jugée limitative car elle n'arrive pas à traduire en terme clair le caractère complexe, fluctuant et ambigu de phénomène aussi bien au niveau de son analyse théorique que de ses manifestations empiriques. Qu'il s'agisse des enfants de la rue, des talibés travailleurs, des enfants de la guerre, bref des enfants en situation particulièrement difficile, la définition qui décrit et désigne cette seule et même réalité est celle de Suzanne Agnelli. Elle écrit à ce propos : « des millions d'enfants de la rue qui vivent seuls sous-alimentés depuis la naissance à qui l'on nie affection, éducation et assistance, qui vivent sans

amour. Des enfants qui vivent d'expédients, de vols, de drogue et de violence. Des enfants qui se réunissent en bandes et réinventent une famille, une structure qu'ils n'ont jamais connue... Demain ils seront des hommes, elles seront des femmes »¹

Dès lors, que signifie le terme enfant ? Au sens de la convention relative aux droits de l'enfant, celui-ci s'étend comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. C'est la définition que nous avons adoptée dans ce présent travail dont l'intérêt d'étude trouve la justification dans la complexité du phénomène des enfants en situation difficile et de notre attachement aux questions relatives à l'enfance de manière générale. Certes, le thème de sa problématique a été traité par beaucoup de sociologues. Une des ambitions de ce travail est justement d'y apporter une contribution avec, bien entendu, une approche différente (jamais le thème précis enfants en situation difficile) de celles antérieures (enfants et jeunes de la rue, enfants de la rue, enfants talibés, enfants de la guerre, etc.) en espérant fournir d'autres éléments de clarification de cette problématique. Cela est d'autant plus important que les enfants constituent aujourd'hui un problème d'actualité qui exige un dévouement interne pour y réfléchir.

Pour arriver à mieux cerner la question, nous avons sous un angle méthodologique, privilégié une approche globale qui lie la situation de ces enfants au contexte socio-économique, culturel et juridique entraînant la remise en cause du rôle traditionnel dévolu aux parents, la difficulté d'application des dispositions législatives, etc.

Il s'agit alors de répondre à la question : quelles sont les causes du phénomène des enfants en situation difficile et quelles sont les actions à mener en vue d'une amélioration de leur condition de vie et d'existence ?

Dans la section qui suit, nous allons tenter de répondre à notre première interrogation.

¹ In JEF (jeunesse pour l'élimination de la faim et du soutien à l'enfance). Juillet 93.

PREMIERE PARTIE

PROBLEMES RELATIFS AUX
ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE

Chap.1 : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

Vingt cinq milliards de dollars annuels représentent le montant requis en 1990 pour parvenir à l'objectif mondial de réduire massivement les maux ancestraux et largement répandus que sont la malnutrition chez les enfants, les maladies évitables et l'analphabétisme. Selon ces estimations de l'UNICEF¹ cette somme est le montant des ressources financières supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre des stratégies peu coûteuses dont les Etats disposent aujourd'hui pour protéger la vie et le développement des enfants du monde entier.

Plus précisément, ce chiffre est une estimation des dépenses qui permettraient de vaincre les principales maladies de l'enfance, de réduire de moitié le taux de malnutrition des enfants de moins de cinq ans, de fournir à toutes les communautés de l'eau potable et un assainissement sûr, de mettre à la disposition de tous, des services de planification familiale et d'offrir à tous les enfants au moins une éducation de base.

Mais hélas, à l'heure actuelle, la situation de la plupart des pays en développement demeure extrêmement précaire. Rien ne permet encore de penser que la fin de la guerre froide provoquera une augmentation des ressources disponibles pour le développement. En fait, une bonne partie des pays en développement sont aujourd'hui confrontés à la pire des famines financières qu'ils aient connues à l'ère moderne. Leurs ressources ont été englouties par des dépenses militaires massives, par la crise persistante de l'endettement, par la dépréciation constante des matières premières, par les politiques commerciales restrictives des pays industrialisés, par la récession mais aussi par le manque de démocratie interne dans certains pays africains. Ces bouleversements modifient également le contexte dans lequel le Sénégal doit trouver les moyens à ses populations de survivre.

¹ La situation des enfants dans le monde. UNICEF, 1993

I.1.1- CONTEXTE

Dans un contexte caractérisé par une tendance à la paupérisation croissante consécutive à la détérioration continue du pouvoir d'achat, la prise en charge de la maladie, en général et des mécanismes d'épanouissement des enfants en particulier, relève presque de l'impossible pour l'immense majorité des sénégalais. Le système formel de protection sociale qui assure une couverture médicale à environ 15% de la population totale résiste difficilement aux effets de la crise économique persistante et au renchérissement du coût des soins.

Les enfants sénégalais d'aujourd'hui, entre 0 et 17 ans révolus, sont les enfants de la crise, des plans d'ajustement structurel et de la dévaluation. Jusque dans les années 70, le Sénégal a connu une croissance économique qui a permis de compenser la pression démographique. Mais la fin des années 70 correspond à une crise sévère des finances publiques qui se manifeste par une détérioration continuelle de la balance des paiements. Par la suite, le Sénégal a eu recours aux institutions de Bretton Woods, c'est la naissance des plans d'ajustement structurel dont les premières mesures sont mises en œuvre en 1979 avec le premier plan de stabilisation à court terme, suivi en 1990 d'un plan de redressement économique et financier. Ces plans de stabilisation n'ont manifestement pas donné les résultats escomptés et l'on constate, entre autres, un rétrécissement du marché. La dévaluation s'est greffée sur cette situation, en Janvier 1994, et a accentué la nécessité pour toutes les familles d'accroître les revenus pour faire face à l'inflation persistante. « La situation économique a entraîné une détérioration des conditions de vie de la population, qui ne se sont pas améliorées, bien au contraire, leurs effets néfastes sont ressentis tant au point de vue macro-économique que micro-économique ¹ »

C'est sur cette toile de fond de paupérisation rapide et persistante avec de surcroît une profonde modification de la structure des familles et des rapports

¹ IPE / COIT - UNICEF, 1996

sociaux, que s'est créé un état de sauve-qui-peut permanent dans lequel naît et évolue l'enfant sénégalais. A cet effet, tous les projets liés à la réhabilitation des enfants peuvent mettre le doigt sur ces symptômes de la maladie sociale qui conduirait au phénomène des enfants en situation difficile (talibés, enfants de la rue, enfants orphelins totaux). Mais la justification de cette situation se situe-t-elle au seul niveau de la responsabilité macro et micro-économique ? N'y a-t-il pas des causes liées aux attitudes récessives des parents ou aux défaillances structurelles ?

I.1.1.1- Les causes

Très souvent, nous sommes tentés, pour tous les problèmes, de rejeter la responsabilité sur le système économique. Certes, il n'y a pas de doute qu'il y a une responsabilité économique à considérer dans le développement d'une telle situation. Mais on ne peut attribuer toute la responsabilité simplement au système économique d'un pays. Ainsi les causes liées à la situation difficile des enfants sont nombreuses et variées. Mais nous ne retiendrons que les causes principales et structurelles.

I.1.1.2 – Les causes environnementales

L'insuffisance dans la prise en charge familiale, de l'offre éducative et la qualité déficiente de l'éducation sont considérées comme les principales causes de la mauvaise situation des enfants.

I.1.1.3 – Les insuffisances dans la prise en charge familiale

Nonobstant les carences déjà notées dans la démission des parents, l'enfant sénégalais vit dans des conditions de précarité où il y a une conduite

d'utilité à son égard qui consiste à profiter de toutes les opportunités pour le solliciter. C'est dire qu'on le fait beaucoup travailler à la maison. Ainsi on note un certain déséquilibre entre l'intensité des sollicitations et ses capacités réelles. Du fait même de ces sollicitations, la tentation de le priver d'autres occasions qui sont en rapport avec l'école est réelle. Le travail à la maison, en plus d'être harassant, constitue un facteur de résistance à l'école. C'est la source de la déscolarisation précoce qui frappe les filles en particulier et il se trouve que l'enfant déscolarisé de façon précoce risque non seulement d'être victime d'un analphabétisme de retour, mais encore d'être affecté par un environnement social qui, ayant depuis longtemps cessé de jouer un rôle de relais, est devenu une source d'insécurité.

A cet égard, l'on observe de fréquentes disparitions d'enfants au point qu'à Dakar une structure a été créée à cet effet et est particulièrement active ; il s'agit de SOS portés-disparus.

Une conception erronée de la qualité est de ne la considérer que par rapport aux enfants à l'école, perspective étriquée ne tenant pas compte des insuffisances de la scolarisation. Or, de toute évidence, les enfants qui sont hors de l'école constituent la population mère de l'enfant en situation difficile, errante, analphabète, sans qualification professionnelle quelconque et qui naturellement est la couche la plus vulnérable de la société.

Une société ne peut espérer se développer réellement et durablement en marginalisant une partie non négligeable de ses enfants par rapport au système d'éducation formelle. Dans ce sens, la sentence de Joseph Ki-Zerbo «éduquer ou périr », doit être approfondi dans la perspective d'une éducation efficace et de qualité. Aujourd'hui, il s'agit d'éduquer tous ou de périr tous, ce qu'exige de toute façon le respect des droits de l'enfant.

I.1.1.4 – Les insuffisances de l’offre scolaire

Malgré des avancées significatives dans la scolarisation, des insuffisances caractérisées persistent dans l’offre scolaire :

- le taux net de scolarisation au Sénégal (49,3%) est nettement au-dessous de la moyenne pour la sous-région Afrique de l’Ouest ;
- malgré l’existence de plus de classes en zones rurales qu’en ville (8.818 contre 8.712 en 87/88), la couverture de l’enseignement élémentaire en milieu rural reste insuffisante par rapport au milieu urbain (35% contre 65%) malgré toutes les tentatives de correction ;
- le pourcentage de filles à l’école en 2000/01 est de 46%, ce qui est encore insuffisant malgré des efforts et une évolution notable ;
- etc.

I.1.1.5 – La qualité déficiente de l’éducation

Niveau	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Discipline					
Français	43,2	44,30	44,38	34,80	58,74
Maths	45	43,50	44,30	37	44,9
Sciences					60,97

Rendements scolaires dans l’enseignement élémentaire au Sénégal¹

Ces scores sont très éloignés du seuil de maîtrise attendue (70-80%) et attestent une faiblesse générale des rendements scolaires. Au CM2, les pourcentages de réussite moyens sont à interpréter sous l’angle de la maîtrise effective ou non des objectifs :

- en sciences, on constate que cette maîtrise n’est acquise que pour 8 objectifs sur 37, soit une maîtrise effective de 2,96% des élèves ;

¹ op.cit UNICEF 2000

- en français, 75,6% des élèves ont un score inférieur au seuil de maîtrise peu exigeant de 70%. Seuls 9% dépassent le seuil de 80% de réussite ;
- en mathématiques, les résultats reflètent la faiblesse générale du système dans cette discipline pourtant capitale dans la maîtrise en profondeur des savoirs et des savoir-faire. On constate que pour le CM2 les mathématiques accusent le score le plus faible et de surcroît en deçà du seuil de maîtrise (44,9%).

Globalement, seulement 15% des élèves en moyenne parviennent à une maîtrise effective des objectifs pour lesquels ils sont formés.

Il faut souligner enfin la faiblesse du pilotage stratégique du système éducatif avec des effets pervers multiples sur son efficacité. Le système éducatif sénégalais fonctionne sur fond d'émiettement au niveau des centres de décisions et d'actions, engendrant des conflits de structures qui perturbent la recherche d'une gestion de la qualité.

I.1.2– Les causes structurelles

I.1.2.1 – Les réformes en cascade inopérantes

L'espace éducatif sénégalais, depuis les Etats généraux de l'Education et de la formation (EGEF) de 1981, est le théâtre de réformes multiples supportées par des projets à prétention novatrice : nouveaux programmes inspirés de la pédagogie par objectifs, multiples programmes transversaux, etc. Mais, le problème de fond est que dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des innovations éducatives, l'on note des insuffisances préjudiciables très souvent liées soit à des errements institutionnels, soit à des approches volontaires forcenées dont on ne mesure pas au départ les implications éventuelles. Si bien que les réponses sont très souvent liées à un nom, une mode, un changement de ministère, etc. Aujourd'hui, le système

éducatif sénégalais est devenu un vaste champ d'expérimentations multiples à effets mineurs sur son efficacité interne. Les enseignants et les parents sont déboussolés, et les enfants subissent et se taisent. C'est la philosophie des réformes elle-même qui est à repenser et en relation avec la réflexion en profondeur sur les modes divers et parfois contradictoires d'intervention des bailleurs : « trop de réformes tue la réforme », dit-on.

I.1.2.2– Les insuffisances dans l'allocation des ressources entre ordres d'enseignement

Les priorités éducatives déclarées jusqu'à présent portaient sur l'enseignement élémentaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle. En fait, de 1992 à 1996 la part de l'enseignement élémentaire dans le budget d'éducation est passée de 43,9% à 41,5%, tandis que l'enseignement technique et la formation professionnelle bénéficient respectivement de 2,6% et 2%.

Pendant la même période, l'enseignement supérieur a vu son budget augmenter de 29,6% alors que l'option la concernant était de restreindre le budget et de mettre l'accent sur la qualité.

Toutes ces tendances fluctuantes au niveau même des hautes sphères de décision sont de nature à compromettre durablement et en profondeur tous les efforts de prise en charge éducative des enfants. Et lorsque l'école échoue dans sa mission éducative et que les parents, à cause de l'instabilité économique et conjugale, n'arrivent pas à assurer l'éducation des enfants, ceux-ci choisissent l'aventure. Ainsi, le village et la ville engendrent une misère endémique : la rue devient un « noman's land ». Zone faussement neutre, elle constitue un monde où tout peut y basculer, elle devient le lieu de tous les dangers.

Initialement lieu de distraction et de rencontre pour les passants qui

parcourent, la rue se mue en lieu de vie, de survie pour ceux qui y échouent. Qui oserait alors nier l'évidence ?

La rue constitue un monde inconnu et hostile. Celui qui doit apprendre à vivre dans la rue chemine au sein d'un monde inconnu dont la traversée le marque à jamais. La rue devient ainsi le lieu de l'insécurité. La réalité qu'elle lui donne à vivre se juxtapose à celle des individus qui ne connaissent pas le problème de l'indifférence, de l'anonymat. Elle est cet endroit où la mort côtoie toujours des fioretis lumineux, fascinant et hideux mirage qui attire tous les parias avec ses illusions aussi fabuleuses que dérisoires.

Image négative d'un monde sans frontière, elle se montre uniformément hostile à ceux qui cherchent en elle un refuge. La solidarité reste leur seule et ultime ressource qui ne parvient pas toujours à résister à la faim.

De même, l'incapacité de la famille à assurer correctement et pleinement ses fonctions affectives, éducatives, résidentielles s'est-elle traduite par l'accentuation de l'inadaptation sociale, la déviance voire la délinquance juvénile. Elle constitue un élément du processus de la protection.

Chap 2. LA PROTECTION FAMILIALE : UNE MUTATION DU ROLE PARENTAL

L'apprentissage par l'enfant de la culture, des valeurs et des règles de la société commence au sein de la famille. Pour que sa personnalité s'épanouisse et se développe harmonieusement, un enfant devrait grandir dans un milieu familial où il trouve bonheur, amour et compréhension. Toutes les institutions sociales devraient donc respecter et soutenir les efforts que font les parents et les autres personnes qui s'occupent des enfants pour élever ceux-ci dans un milieu familial. Seulement ces efforts risquent d'être vains face à un environnement économique morose qui les annihile.

En effet, le monde rural, tributaire d'une agriculture sujette à beaucoup d'aléas qui enregistre de mauvais rendements, voit le revenu des parents d'élèves

baisser alors que les ménages urbains voient s'accroître en même temps les difficultés à satisfaire.

Dans ces conditions, les ménages sont obligés de procéder à un choix de priorités et dans ce cas, la prise en charge des soins et la gestion des droits des enfants les plus élémentaires sont relégués au second plan. Ainsi chaque année l'école charrie dans la rue des milliers de déchets scolaires atteints de maladie chronique ou de crétinisme.

Il en est de même pour les ménages démunis qui, accablés par une famille très nombreuse, démissionnent et les enfants sont laissés à eux-mêmes, contraints de mendier pour manger ou de voler pour survivre. Les premières victimes sont les enfants issus des milieux défavorisés et pauvres. Ils paient les plus lourds tribus aussi bien sur le plan physique ^{et} mental. Les dommages qu'ils subissent aujourd'hui risquent de compromettre définitivement leur aptitude à être des parents demain. Sans soutien, ni moyen de se démarquer, ils sont alors laissés à leur propre sort, livrés à eux-mêmes dès le bas âge ou abandonnés dans la rue.

Mieux, il faut souligner que les familles sénégalaises d'aujourd'hui fonctionnent pour la plupart selon un principe de minimum économique permettant tout juste une couverture vitale minimale pour ses membres. Même pour cela, les responsables de familles sont obligés de déployer surtout à la maison des efforts considérables qui ne leur laissent ni le temps, ni la disponibilité nécessaire pour un encadrement rapproché des enfants qui, eux, ont besoin de plus qu'une éducation alimentaire. En plus, la famille ne peut pas se payer le luxe d'entretenir systématiquement des parents relativement éloignés qui auraient pu suppléer à leur absence et leur indisponibilité.

En conséquence, si les enfants ne sont pas à l'école, ils sont le plus souvent esseulés, et quand viennent les parents, c'est pour se reposer après une journée harassante, à moins d'avoir participé avec eux aux travaux domestiques. Ainsi, le rôle de la famille en tant que vecteur primaire d'éducation semble avoir

disparu ; en effet, les parents occupés par leurs activités professionnelles ou à la recherche de la dépense quotidienne, n'ont pas le temps de s'occuper de leurs enfants qui sont livrés à eux-mêmes.

A un autre niveau, toutes les occasions sont apparemment bonnes pour éloigner une progéniture difficile à gérer quotidiennement vers l'école ; tant et si bien que quand viennent les vacances, ils sont pressés de les envoyer chez quelque parent souvent sans avertir, le daara, où l'on est sûr d'être tranquille pour de bon, avec un fort sentiment de bien faire, en confiant son enfant à un marabout.

Par rapport à cette problématique de l'enfance, il faudrait que les parents comprennent qu'il ne suffit pas de faire des enfants mais qu'il faut aussi gérer leur éducation, en assumant leurs nouvelles responsabilités de père pour faire de ces enfants des hommes et des femmes dignes du nom.

Il ne faudrait surtout pas jouer la carte de la déchéance en faisant des enfants pour la nature, pour le hasard et pour l'aventure. C'est malheureusement, ce qui se passe en ce moment. Ces parents là n'ont même pas droit au besoin animal de l'accouplement car la famille a besoin de soubassement. Il faut vraiment réfléchir sur la procréation pour ne pas avoir à jeter la progéniture dans la nature car il y a là une responsabilité énorme de l'homme. D'ailleurs à propos de cette progéniture un homme religieux nous a confié^د propos suivants : « dans ma modeste perception de croyant, la famille musulmane nombreuse s'imposait parce qu'il fallait que la religion puisse se renforcer démographiquement ». Cette mission a réussi. Seulement il faut aujourd'hui réfléchir sur la religion elle-même, qui diffère du Coran en ceci que le Coran est fait de règles immuables, statiques.

Il est temps que les sociétés musulmanes s'adaptent aux réalités de leur siècle. Le Sénégal, bien qu'étant un pays laïc, attache beaucoup d'importance aux religions, à la cohabitation entre les religions parfois au péril ou au sacrifice des lois. On ne veut pas prendre le risque de heurter des subjectivités qui sont parfois plus épidermiques que fondamentales. Il faut refuser le tabou car la

crainte de Dieu est le seul concept qui puisse amener l'homme à aider son prochain, à s'épanouir car Dieu libère l'homme, il ne l'asservit pas. A l'époque, les daara produisaient de la bonne graine. Ils avaient une influence concrète sur l'enfant parce que le responsable en avait la maîtrise et que les parents allaient à l'information et ne se désintéressaient pas de leurs enfants. Certains enfants devaient leur réussite au daara parce que c'était une méthode, une idéologie, une théologie constante.

De nos jours c'est devenu du mercantilisme, de la vénalité pure et simple. Le document relatif au projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants au Sénégal (UNICEF, 2000) précise : « selon les résultats de différentes enquêtes réalisées au Sénégal (de 1993 à 2000) et suite à l'afflux d'enfants fuyant la pauvreté voire confiés à des marabouts, 400.000 enfants se trouveraient au Sénégal en situation de vulnérabilité et de risque tout à fait préoccupante. 25% de ces enfants sont des migrants - élèves des écoles coraniques (appelés talibés) et sont astreints à mendier quotidiennement et de rapporter de l'argent à leur maître (marabout) »¹. Le talibé doit aujourd'hui rapporter son tribut au marabout. Leurs parents veulent se décharger de leur devoir de les entretenir en les confiant au marabout qui est censé leur apprendre à être humbles et à surmonter les difficultés de la vie ; donc une initiation à la vie. Mais, ils oublient que le marabout lui-même a des problèmes pour élever sa propre progéniture, alors que peut-il faire devant une centaine d'enfants qui lui sont confiés ? On ne peut prétendre rendre fort l'islam et l'affaiblir dans le même temps en mettant les enfants sous l'obédience d'un marabout qui ne peut leur offrir ni le gîte, ni le pain. Le daara idéal reçoit les enfants du terroir qui ont des références familiales et qui n'auront rien d'autre à faire que d'apprendre le Coran.

Tel est le sort de ces enfants mis au monde et abandonnés afin qu'ils remplissent les geôles, les cimetières, les asiles, les rues. Gérons le scandale

¹ op.cit UNICEF 2000

démographique de notre société. Même parfois, quand, voulant afficher quelque désir de rapprochement de leurs parents par des gestes affectueux, ils se voient rejetés ; ils finissent progressivement par créer leur propre univers affectif avec des valeurs de façade empruntées aux médias, à la rue, à l'école.

Ils se cherchent d'autres lieux d'intimité que l'espace familial, sans trop de discernement, et finissent par trouver leur sécurité ailleurs que dans le milieu familial. C'est donc la société qui se charge de leur éducation. Cette dernière les considère comme des marginaux et de futurs délinquants, cela explique l'attention toute particulière des services de police qui organisent des rafles régulières. Celles – ci avaient pour objet de les conduire au centre de Thiaroye ou à défaut de placer les enfants dans les structures de l'Education surveillée (AEMO – Centre de Sauvegarde – Centre d'^{éducation} protection sociale). Malheureusement le centre de Thiaroye n'existe plus. D'où les difficultés de la protection sociale.

Chap. 3 : LA PROTECTION SOCIO – SANITAIRE : UN SYSTEME FORMEL

Au Sénégal, des tentatives hardies, visant à améliorer les conditions de santé, d'hygiène, de nutrition et de vie, ont été développées depuis plus d'une décennie par les services de l'Etat et les structures de la société civile, appuyés par l'UNICEF et parfois par d'autres agences de coopération au développement.

En effet, de 1992 à 1997, il y a eu une augmentation de 11% de la fréquence des soins prénatals de la mère qui ont des répercussions sur la santé du nouveau – né avant de fléchir largement en 2000 à 77 % avec toutefois des variations importantes selon l'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction etc. Quant à la couverture vaccinale, antérieurement très faible, elle se situe actuellement à 44% pour les enfants de moins de 5 ans, avec 55,2% en milieu

urbain et 38,2% en milieu rural. Le PEV a permis de faire de grands efforts dans le sens de l'amélioration substantielle de la couverture vaccinale.

Cependant, l'éloignement et la non-desserte des structures par les transports en commun ainsi que l'enclavement de certaines zones rurales peuvent être entre autres les causes^{des} défaillances du système de protection sanitaire.

A cela peuvent s'ajouter d'autres problèmes liés :

- à la prise en charge des maladies ;
- à l'absence de support logistique, insuffisance de personnel médical et de médicaments de base ;
- à la mauvaise gestion des urgences au niveau des structures sur le plan national ;
- aux facteurs négatifs entraînant une sous – utilisation des services (mauvaise qualité de l'accueil, état de délabrement des structures, manque d'information des populations sur les prestations offertes) ;
- au refus d'évacuation de certains malades du fait de l'impossibilité pour eux de faire face aux frais induits ;
- à l'admission et aux soins refusés en urgence par défaut de prise en charge,
- à la non prise en charge effective des cas sociaux ;
- aux tarifs élevés des médicaments ainsi que des prestations du fait de la facturation à l'acte et du mode de paiement direct, etc.

Ces insuffisances réduisent considérablement l'efficacité des offres de services en matière de santé. Il y a également la faible orientation vers les actions de santé communautaire et la prévention.

Par ailleurs, le milieu familial est par excellence le cadre idéal où doit évoluer tout enfant. Mais, quand celui – ci n'est plus ce qu'il aurait dû être, à savoir assez sécurisant pour répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant ; quand l'enfant n'est plus à l'aise dans ce milieu qui ne suscite en lui que conflits

et misères, voilà qu'il commence à devenir difficile et à développer des comportements que la famille et la société n'approuvent pas tellement. Cependant, à y regarder de près, cet enfant entame un processus de désengagement vis à vis de sa famille et des normes sociales admises.

Conjonction de deux faits : Famille déstructurée, négative, enfant difficile ; dialectique de l'œuf et de la poule ! Le passage à l'acte met l'enfant en face du juge, qui, en vertu des lois, confie l'enfant aux institutions. Mais là aussi la situation n'est pas plus reluisante. Si certaines structures éducatives vivent (le cas du centre de sauvegarde de Pikine) d'autres ont simplement mis la clé sous le paillason faute de moyens (c'est aussi le cas du centre de Thiaroye). Celles qui existent aujourd'hui sont confrontées à des problèmes d'organisation et de fonctionnement interne qui risquent de fragiliser leur survie.

En effet, une structure, pour mener à bien sa mission de prise en charge éducative, doit être saine, agréable, chaleureuse, accueillante pour que l'enfant puisse s'y épanouir et y modifier sa personnalité. Les relations hiérarchiques doivent être reconnues et respectées sans rigidité, pour éviter les blocages du fonctionnement normal de l'institution. Cette vision montre que l'institution n'est pas une fin en soi, mais un relais provisoire nécessaire pour une modification des relations parents - enfants. Si nous nous référons à la tradition africaine, l'enfant difficile et caractériel était envoyé dans une autre famille, parent ou allié, qui se chargerait de sa rééducation. Implicitement donc, on comprenait que l'enfant, l'individu, ne pouvait s'épanouir que dans un cadre naturel qui est la famille. En Europe, où l'institution trouve son origine, les statistiques ont montré qu'elle n'est pas la meilleure solution et que de plus en plus on se tourne vers des familles d'accueil qui acceptent mieux la collaboration avec les travailleurs sociaux spécialisés.

Chap 4 : LA PROTECTION JURIDIQUE OU LES DIFFICULTES DE SON APPLICATION

La convention relative aux droits de l'enfant, qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'organisation des Nations - Unies en 1989, est le document qui rend le mieux compte des aspirations de la communauté intérieure en ce qui concerne le bien-être des enfants. Cette convention fixe des normes juridiques universelles visant à protéger les enfants du manque de soins, des mauvais traitements et de l'exploitation et à leur garantir la jouissance des droits fondamentaux de l'homme, y compris le droit à la survie, au développement et à la pleine participation à des activités sociales, culturelles, éducatives et autres nécessaires à leur épanouissement et à leur bien-être individuel.

La Déclaration du Sommet Mondial pour l'enfant demande à tous les gouvernements de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la Convention soit ratifiée et appliquée le plus rapidement possible. C'est ainsi qu'en Septembre 1992, le Sénégal l'a ratifiée. Fort de cela, les enfants, les jeunes sénégalais profitent de toutes les situations pour clamer bruyamment leurs droits et au besoin activement au travers des grèves scolaires fréquentes et massives. Aujourd'hui donc l'enfance et l'adolescence sont entrain de conquérir un certain nombre de droits fondamentaux qui jurent parfois avec les références culturelles traditionnelles les plus ancrées. Parmi ces droits on peut citer :

- le droit à l'expression qui, dans sa forme sociale tout au moins, est devenu une réalité pour la jeunesse sénégalaise, selon les modalités et contenus divers relayés en cela par les médias privés. La création d'un Ministère de la jeunesse dans le cadre de la mise en place du nouveau régime constitue dans son principe un acquis significatif. La création récente du Ministère de la petite enfance met en exergue l'importance du développement de l'enfant de cette tranche d'âge pour les autorités. Le Parlement des Enfants est un lieu où

certaines préoccupations des Enfants s'expriment et trouvent une légitimité auprès des autorités politiques,

- Le droit à l'instruction et à l'éducation qui, malgré des limites certaines, connaît des développements non négligeables avec l'évolution constante du nombre et de la proportion des enfants scolarisés et la mise en œuvre – encore qu'insuffisante – d'actions d'éducation alternative ;

Il faut aussi noter que les autorités sénégalaises ont pris dans les textes législatifs et réglementaires, des mesures qui tendent à la protection de l'enfant et qui touchent plus particulièrement :

- la santé de l'enfant ;
- les agressions : physiques, sexuelles, morales (coups et blessures, enlèvement, viol, attentat à la pudeur, etc.) ;
- le travail de l'enfant. C'est ainsi que le code du travail interdit que les enfants soient employés dans une entreprise même comme apprentis avant l'âge de 14 ans sauf dérogation du Ministère du travail. Aussi les petits métiers du secteur informel sont-ils interdits aux mineurs de 15 ans ;
- la mendicité est interdite (art.4 décret 6 février 1964). Il précise qu'un mineur de 18 ans ne peut se livrer à aucune forme de mendicité ;
- Le mineur délinquant ou en danger moral devra faire l'objet d'une procédure spéciale (juridiction pour enfants, placement dans les institutions spécialisées relevant de la direction de l'éducation surveillée et de la protection sociale ou institution privée habilitée).

Cependant, malgré des avancées réelles en matière de protection juridique et dans la conquête des droits de l'enfance au Sénégal, beaucoup de lacunes sont à noter, lacunes qui rendent encore lointains l'exercice de la pleine jouissance de leurs droits par les enfants et de son application effective liée au déficit d'information.

En effet, le droit d'expression, qui semble aujourd'hui largement accessible à la jeunesse sénégalaise, ne couvre réellement que la sphère publique, et surtout en milieu urbain. Au sein des familles, il est loin d'être effectif. Les pratiques d'antan demeurent : en milieu rural les enfants sont proprement à la merci d'une société qui les utilise comme bon lui semble dans ses logiques de conservation, sans pour autant les consulter ; même en milieu urbain, où le contexte semble a priori plus favorable à l'exercice des droits, les enfants sont astreints au travail domestique, doivent supporter des sévices corporels avec une tendance à les délaisser s'ils ne semblent pas avoir un avenir prometteur. « Que de fois l'on entend une élève préparant son examen dire avec une crainte à peine retenue qu'elle doit faire la cuisine et ne peut donc suivre normalement les cours, que son père, oncle ou cousin vont la battre si elle revient tardivement à la maison »¹

En fait, il faut être plus nuancé à propos du droit à l'expression : les enfants, étant proprement matraqués dans les familles, procèdent au plan psychologique et symbolique à un déplacement d'affects ; ce qu'ils n'ont pu exprimer au sein de la famille, ils le transfèrent dans le champ social où des personnages ciblés deviennent symboliquement le père, la mère etc. Si bien que l'effectivité d'un tel droit ne sera concevable qu'à travers sa prise en charge familiale. A ce niveau, il faut souligner que les familles sénégalaises, dans une majorité relative, hormis une frange encore minoritaire de couches intellectuelles, ne connaissent pas la conception moderne des droits des enfants et, a fortiori, ignorent le contenu des droits ou tout simplement l'existence d'une convention qui contient 56 articles d'une égale importance. « Au Sénégal le pourcentage des ménages ayant entendu parler des droits de l'enfant est encore faible en l'an 2001 (44,4%) malgré une progression notable par rapport à 1996 (33%). Les droits les plus connus sont relatifs à la famille, au nom et à la nationalité (30,1%), à l'éducation et aux loisirs (21,9%), la survie et le développement (17,9%), la protection (16,2%). Les droits les moins connus

¹ UNICEF op cit.P. 212

sont la paix (8,8%) et la santé (5,2%). IL faut noter que les ménages enquêtés n'ont pas cité les droits à l'égalité, la liberté d'expression et le droit à l'environnement sain »¹.

Cette situation s'explique par le fait que beaucoup de familles qui ont des enfants au Sénégal, sont sous-informées sur les attitudes et pratiques les plus à même de permettre un développement harmonieux de l'enfant. Elles ont certes des informations empiriques sur des rituels ou mesures traditionnelles permettant la protection de l'enfant ou encore, ont quelques informations sur la couverture vaccinale, le suivi nutritionnel etc. Par ailleurs ces données des enquêtes ne valent que pour la connaissance des droits et l'adoption de pratiques sociales permettant leur exercice.

Malgré donc toutes les mesures prises en matière de protection socio-sanitaire et juridique de l'enfant, puisque nous avons ratifié la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et signé la charte Africaine des droits de l'enfant en vue de sa ratification, la situation des enfants reste alarmante. Il importe alors de définir de façon précise les actions à mener pour une meilleure prise en charge des enfants en situation difficile.

¹ UNICEF op.cit.P. 245

DEUXIEME PARTIE

PERSPECTIVES

Chap 1 : LES ACTIONS A MENER POUR UNE MEILLEURE PROTECTION

Chaque enfant est un être humain précieux, inestimable et splendide. On peut l'aider à devenir fort et intelligent pour se mettre au service de la communauté. Mais si on le néglige, il peut devenir violent, se détruire lui-même et détruire son peuple.

Le gouvernement, les organisations nationales et internationales, la population et les communautés doivent être mis à même de comprendre l'importance de leur engagement à se préoccuper des enfants, y compris ceux qui n'ont pas de parents. La société devrait obliger les leaders politiques à jouer leur rôle important de décideurs politiques pour éliminer les causes qui engendrent le chômage, le logement déficient, la misère et, en conséquence, les enfants en situation difficile.

Les possibilités d'élargir cette protection et d'y apporter le plus grand soin, au stade où le développement physique et mental des enfants est le plus rapide, se trouvent aujourd'hui grandement renforcées par les progrès accomplis dans le domaine du savoir et de la communication. La vaccination, le traitement approprié des maladies diarrhéiques et des infections respiratoires, l'administration de suppléments d'iode, la mise en place de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement peu onéreux constituent autant de mesures susceptibles d'élargir et de renforcer la protection des années les plus vulnérables de l'enfance.

La cause de ces enfants et des familles pauvres, c'est à dire la cause de ceux qui sont le moins à même d'exiger que leurs droits et leurs besoins soient reconnus, requiert donc une synergie de tous et donc un soutien pour des raisons à la fois éthiques et pratiques. Cela exige en outre le concours de l'Etat, des «amis des enfants», des collectivités locales, des associations caritatives, des

partenaires au développement ; bref à tous ceux qui participent à quelque niveau que ce soit à la lutte pour un monde plus juste et plus vivable pour les enfants.

2.1.1- L'Etat et les collectivités locales

Le contexte politique est favorable à la promotion des droits humains, ceux de l'enfant en particulier en référence, sans doute, à la déclaration du Président de la République sur la nécessité d'une prise en charge effective et systématique de la petite enfance dans les options et stratégies éducationnelles nationales. Il existe aujourd'hui un cadre conceptuel intégré pour les interventions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse au Sénégal. On crédite cette dernière d'être principalement à l'origine de l'évolution des mentalités et de ses conséquences sur le plan politique (besoin de changement). D'où la considération dont elle semble faire l'objet actuellement à travers un Ministère de la jeunesse. Quant à la petite enfance, la création d'un Ministère chargé de la Petite Enfance (novembre 2000) traduit au plan institutionnel la volonté exprimée par le chef de l'Etat de développer une action hardie de sa prise en charge.

D'autres mesures tendant à améliorer ou à renforcer ces réalisations existantes doivent être prises par l'Etat et les collectivités locales. Il convient de prendre des mesures d'ensemble afin de prévenir l'exploitation et les sévices exercés sur les enfants, de réhabiliter la famille sénégalaise, de réduire les déséquilibres sectoriaux qui provoquent la marginalisation et la déviance des jeunes.

Dans le cadre de la prévention, une sensibilisation des populations doit se faire au niveau des quartiers, des zones rurales. Elle pourrait consister en causeries avec les familles et responsables locaux sur le thème de la participation des parents à l'éducation et à la rééducation des enfants. L'école étant considérée comme un vecteur primaire de socialisation, une action doit être

menée à son niveau. A côté de l'école, il y a le jeu qui a une fonction essentiellement socialisatrice : source capitale des pré-requis de la scolarisation ; il constitue les premières expériences sociales de l'enfant.

En dehors des moments consacrés au sommeil et aux pleurs, l'enfant consacre la majeure partie de son temps au jeu. Il joue avec sa mère, avec le corps de sa mère, avec ses frères et sœurs. Même dans la découverte de l'environnement physique, il joue en manipulant, en tâtant, en explorant. En petits groupes, il n'est pas rare d'observer des enfants entraînés de reconstruire les scènes de la vie quotidienne des adultes. Tels jouent aux ménagères, tels aux chasseurs, tels aux jardiniers. Dès le stade maternel de son développement, il se représente de façon imaginaire et théâtrale le monde des adultes qui l'attend. A cet effet, l'Etat doit prévoir dans les plans d'urbanisation des infrastructures sportives, socio-éducatives et culturelles : d'où la création des «espaces jeunes » et la «case des tout petits » sur l'ensemble du territoire national.

L'Etat et ses démembrements territoriaux ont également un rôle à jouer auprès des médias (radio, télévision etc.). Pour la vulgarisation des thèmes sur la prévention de la délinquance juvénile. Compte tenu des influences diverses venues de l'extérieur ils doivent agir sur ces médias pour qu'un tri soit fait parmi les exemples offerts par les cultures étrangères. Un choix sera donc fait dans cet amalgame de modèles offerts aux jeunes afin d'isoler et de recueillir ceux qui permettent de perpétuer la civilisation africaine. Pour ce faire, il convient d'inclure la participation de structures s'occupant de jeunes aux commissions de contrôle télévisuel ou cinématographique. Ces commissions doivent avoir une attitude plus ferme s'agissant de films de violence et de films susceptibles de pervertir la jeunesse. Une action est à engager auprès des directeurs de salles ainsi que des forces de police pour qu'à l'accès des salles il y ait un contrôle rigoureux de l'âge des jeunes.

2.1.2– La coordination des actions éducatives

L'accent doit être mis sur l'éducation de l'enfant. A ce titre, le rôle d'impulsion, d'orientation et de contrôle de l'action éducative incombe aux structures de l'Etat qui s'occupent de la jeunesse (au sens élargi du terme) ; d'où la nécessité d'une réelle harmonisation des activités à mener. La réussite de la mission des structures de l'Etat nécessite une ouverture vers l'extérieur en vue de l'instauration de relations suivies avec les autres services qui poursuivent des buts similaires. Seule une concertation permanente peut conduire à une réelle coordination des actions éducatives. Elle favorise en outre l'établissement d'un plan d'action cohérent et l'élaboration de projets qui seront suivis jusqu'à leur réalisation. IL ne fait aucun doute que le secteur étatique ne peut résoudre seul tous les problèmes liés à l'enfance, il importe qu'il y ait une véritable collaboration avec le secteur non étatique.

Qu'il s'agisse des organisations non gouvernementales et des organismes internationaux, il est important qu'une véritable chaîne de solidarité s'instaure autour des problèmes de l'enfance. Le respect des règles, figurant dans les différents instruments internationaux (droit humanitaire), déclarations des droits de l'enfant, charte africaine des droits de l'homme, doit être total. Ces nombreux instruments internationaux insistent sur l'impérieuse nécessité d'accorder à l'enfant des soins particuliers pour sa santé, son développement physique, mental, moral et social. Les normes contenues dans ces textes devraient être respectées par tous les Etats. Il est heureux de constater que la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant a été ratifiée par le Sénégal. Il faut simplement qu'une action soit menée en direction des populations pour les sensibiliser afin que tous les principes de protection de l'enfant qui ont été dégagés par les textes puissent être portés à leur connaissance et surtout qu'ils les perçoivent bien. C'est là qu'intervient le rôle de l'UNICEF. Outre la santé et

la nutrition qui restent les plus importants volets de son intervention, le plaidoyer en faveur des enfants en situation difficile est un des objectifs que s'est fixés l'UNICEF. Pour arriver à atteindre cet objectif, l'UNICEF doit s'employer à mettre un accent tout particulier sur la sensibilisation tant au niveau des décideurs qu'à celui de toutes les personnes concernées de près ou de loin par les deux thèmes majeurs que sont le Sommet Mondial pour les enfants avec ses décisions, la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et ses objectifs.

A notre avis, les priorités pour une meilleure action de sensibilisation de l'UNICEF sont de plusieurs ordres dont les trois plus grandes cibles sont le grand public, les décideurs, les leaders d'opinion.

En effet, le fonds des Nations Unies pour l'enfance doit travailler dur pour renverser la tendance de manque d'information, en sensibilisant les adultes, et informer les enfants eux-mêmes au sujet de leurs devoirs et droits, comme prévus dans la convention. C'est là une action, tout de même, difficile à mener car elle exige une clarification systématique et régulière, avec tous les moyens possibles ; conventionnel ou non. Pour ce faire, il convient d'employer la radio qui, à cause de son accessibilité à toutes les couches, peut jouer un rôle de socialisation très important. L'UNICEF ne doit pas non plus exclure le théâtre, les griots, bref toutes les procédures capables d'éveiller l'attention des populations.

CONCLUSION GENERALE

Chaque peuple, chaque civilisation a défini la place de l'enfant dans la société et a vu son statut évoluer selon le contexte socio-économique, socio-politique et socio-culturel. Aux dires d'Einstein «il n'y aura pas de progrès dans le monde tant qu'il y aura des enfants malheureux »¹.

Ces paroles retentissent aujourd'hui sur le monde et se traduisent par des prises de positions, des initiatives et des actions en faveur des enfants qui se sont multiplié ces dernières années : déclaration des droits des enfants (20 Novembre 1959), convention relative aux droits de l'enfant (20 Novembre 1989), sommet mondial de l'enfant (29 et 30 Septembre 1990), déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant.

Le Sénégal s'est engagé dans ce mouvement mondial. La problématique des enfants en situation difficile constitue une des priorités des pouvoirs publics et des ONG. Le gouvernement du Sénégal a mis en place des dispositions législatives particulières contenues dans le livre IV du code de Procédure Pénale (art.565 à 612). Il a ouvert de nombreuses structures sous la tutelle de la direction de l'éducation surveillée et organisé, de nombreuses rencontres, réflexions pour protéger cette catégorie de la population la plus sensible. Mais aujourd'hui, force est de constater que malgré tous les efforts déployés, la progression du phénomène n'en est pas pour autant endiguée.

Il est évident que le contexte socio-économique actuel n'est pas favorable : la monétarisation de l'économie, la démission des parents, le système juridique non appliqué. Certes, les difficultés sont énormes, mais, le Sénégal ne saurait continuer au début de ce 3^{ème} millénaire à invoquer les difficultés financières pour se dérober aux engagements qu'ils a pris lors du sommet mondial de l'enfant, en s'abstenant de mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires. Il est donc grand temps que cessent excusent et faux-

¹ IN Afrique magazine 118, novembre 94 P. 81

semblants et que l'on s'attelle à la tâche d'une protection qui a pour objectif de permettre à l'enfant en situation difficile (talibés, enfants de la rue, enfants orphelins totaux, etc.) de réhabiliter son droit à la santé, à un environnement sain, au développement et à la liberté d'expression.

Ainsi, il s'agira à court terme d'assurer une couverture sanitaire à ces enfants, de favoriser leur épanouissement, d'assurer une information correcte et une sensibilisation adaptées à leurs problèmes pour un comportement meilleur et faciliter leur insertion socio-économique. A long terme, elle vise à promouvoir l'emploi des enfants à l'âge majeur.

C'est pourquoi, si le Sénégal omet de mettre en œuvre les mesures évidentes dont il dispose aujourd'hui pour protéger la vie, la santé, le droit et la croissance de milliers d'enfants, ce ne sera pas faute de ressources économiques mais bien parce que, certainement, l'immense majorité de ces enfants sont ceux des pauvres, de ceux là même qui sont non seulement dépourvus de pouvoir d'achat mais aussi d'influence politique et n'attirent que bien ^{peu} l'attention des médias.

En définitive, l'amélioration du sort des enfants devrait être un objectif prioritaire du développement national dans son ensemble. Les enfants d'aujourd'hui étant les citoyens de demain, leur survie, leur protection et leur développement sont les conditions nécessaires du futur développement du Sénégal. L'objectif premier du développement national devrait être de doter les jeunes générations des connaissances et des ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins les plus fondamentaux et leur permettre de se développer pleinement. Dans la mesure où le développement de chaque enfant et sa contribution à la société conditionnent l'avenir du Sénégal, la santé, la nutrition et l'éducation des enfants constituent la pierre angulaire du développement.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

I – OUVRAGES GENERAUX

- ✓ Roger, Guy. Introduction à la sociologie générale. Paris : HMH, 1968
- ✓ Ki Zerbo, Joseph : Eduquer ou périr. Paris : Harmattan 1990
- ✓ La situation des enfants dans le monde. UNICEF. 1993
- ✓ Code de Procédure pénale sénégalais. Livre IV

II – REVUES ET ARTICLES

- ✓ Sow, Dior Fall. Les jeunes de la rue, Quelles alternatives in contribution sur la responsabilité de l'Etat et de la Société, Dakar 1991
- ✓ Afrique magazine n° 118, novembre 1994
- ✓ Analyse de la situation de l'enfance et de la femme au Sénégal (Gouvernement du Sénégal et UNICEF) : année 2000
- ✓ Jeunesse pour l'élimination de la faim et du soutien à l'enfance. Juillet 1993
- ✓ IPE / OIT – UNICEF : Le travail des enfants au Sénégal. Dakar ; 1996
- ✓ Rencontre sur l'alphabétisation de l'enfance et de la jeunesse en situation difficile en milieu urbain. Rufisque du 15 au 31 Juillet 1996.
- ✓ Le Nouvel observateur : les enfants esclaves. Du 25 Avril au 1^{er} Mai 1991
- ✓ Les enfants d'abord. UNICEF Mai 2000.



TABLES DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION GENERALE.....	1-4
PREMIERE PARTIE : PROBLEMES RELATIFS AUX ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE.....	5-23
Chap 1 : Diagnostic de la situation.....	6-7
1.1.1: Le Contexte.....	7-8
1.1.1.1 : les Causes.....	8-9
1.1.1.2. : Les causes environnementales.....	8-9
1.1.1.3 : Les insuffisances dans la prise en charge familiale.....	8-9
1.1.1.4. : Les insuffisances de l'offre scolaire.....	10-11
1.1.1.5. : La qualité déficiente de l'Education.....	10-11
1.1.2. : Les causes structurelles.....	11-12
1.1.3. : Les réformes en cascade inopérantes.....	11-12
1.1.4. : Les insuffisances dans l'allocation des ressources entre ordres ordres d'enseignement.....	12-13
Chap. 2 : La protection familiale : une mutation du rôle parental.....	13-17
Chap. 3 : La protection socio - sanitaire : un système formel.....	17-19
Chap. 4 : La protection juridique ou les difficultés de son application.....	20-23
DEUXIEME PARTIE :	
PERSPECTIVES.....	24-30
Chap. 1 : Les actions à mener pour une meilleure protection.....	25-26
2.1.1. : L'état et les collectivités locales.....	26-27
2.1.2. : La coordination des actions éducatives.....	28-29
CONCLUSION GENERALE.....	30-32
BIBLIOGRAPHIE GENERALE.....	32-33